



Aéroclub de Montpellier

Mauguio, le 19 février 2025

Compte-rendu de la réunion du COMITE DIRECTEUR du 19 février 2025

Procès-Verbal n° 270-250219

Présents :

- **Membres du Comité Directeur :**
Cyril **CARLE**, , Pierre **HAUBOIS** René **PRADES**, Pascal **RIDAO**, Pierre **SARTRE**, Jean-Marie **SUQUET**,
- **Membres du Comité Directeur excusés:**
Éric **CHAILLOT**, Cyrille **CHARPENTIER**, Sébastien **TOUQUOY**
- **Responsable section Handivol excusé:**
Damien **MENELLA**
- **Responsable sécurité et formation :**
Philippe **SERGENT** (RP - CPS)

Ordre du jour :

1. Point sur l'activité au 31 janvier 2025.
2. Point sur les avions.
3. Point sur la sécurité et la formation
4. Élixir suite et fin.
5. Questions diverses.
6. Validation des nouveaux adhérents.

**La réunion est ouverte le mercredi 19 février à 17h45
Par Pierre SARTRE, Président.**

Aéroport Montpellier - Méditerranée
34130 MAUGUIO

+ 33 4 67 65 59 38

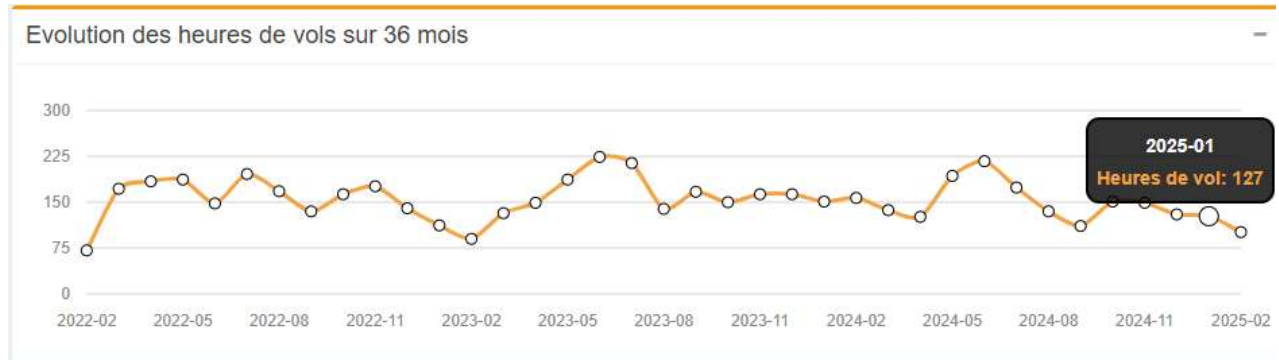
secretariat@aeroclub-montpellier.org

1. Activité :

Jean-Marie SUQUET :

Avions (heures de vol au 31 janvier 2025)

127 heures de vol enregistrées au 31 janvier 2025. (Pour mémoire 151 heures pour la même période l'an dernier)



Adhérents au 31 janvier 2025

127 membres inscrits au 31 janvier 2025. (77 pilotes et 46 élèves pilotes - Section ULM Handivol 1 pilote et 1 élève pilote - 3 membres honoraires)

2. Point sur les avions :

Jean-Marie SUQUET :

F-BTFN - les compressions des 4 cylindres étant limites, la décision a été prise de remplacer ces derniers par des cylindres neufs (Coût +/- 15 000 €). Le contrôle SID (anti-corrosion) est toujours en attente. (coût +/- 5000 €) Le potentiel restant du moteur étant estimé à 550 heures et vu les délais de livraison d'un moteur (+/- 12 mois à 18 mois) il a été décidé suite au désistement d'un client de notre motoriste d'acheter ce moteur (coût +/- 42 000 €) qui sera stocké chez le motoriste.

F-HAFP - Sortie de grande visite (2000 heures) et installation d'un moteur neuf, suite à un défaut du moteur d'origine (voir précédents compte-rendu du CD, coût pour GV et moteur environ 70 000 €). Lors de cette visite le contrôle SID (contrôle corrosion ,coût +/- 5000 €) a été effectué.

Remise en service le 21 février 2025, après 7 mois d'arrêt.

F-HPST et F-HMON – RAPPEL, lors de la vérification du niveau d'huile des moteurs ROTAX, il a été constaté par certains pilotes un « trop plein » de cette dernière (2 à 3 mm au-dessus du MAX de la jauge). **Ce surplus peut entraîner la casse du moteur et exige de ce fait de diminuer la quantité d'huile à l'intérieur du moteur par une vidange du surplus par aspiration avant mise en route** (voir un instructeur ou un responsable du club). Une « pique de rappel » de la vérification du niveau d'huile sur les ROTAX sera faites par les instructeurs et le responsable pédagogique auprès de tous les pilotes habilités SportStar.

34AOG - RAS

3. Point sur la sécurité et la formation :

Philippe SERGENT : Modification article 4.5.2 Contrôle de l'expérience récente du MANEX.

Voir l'article ci-après en gras, le terme « **solo** » et remplacé par « **vol** ». Le pilote pourra partir en vol avec des passagers mais sera obligatoirement supervisé par un instructeur.

Pour avoir accès aux avions du club, le pilote doit:

- **Avoir fait au minimum 30 mn dans les deux mois précédant le vol**
- ET**

- Justifier d'au moins 12 h de vol dans les 24 mois précédant le vol

À défaut, le pilote devra:

- Faire un contrôle en vol avec un instructeur.
- et compléter les 12 h s'il y a lieu par des heures en **Double-commande et/ou en solo vol avec des passagers supervisé** par un instructeur du club.
-

Les vols effectués à l'extérieur de l'association pourront être pris en compte après vérification du carnet de vol du pilote et après validation par le responsable pédagogique

Pascal RIDAO, Philippe SERGENT : À la suite de la modification de l'AIRCROW la migration d'une formation LAPL vers une formation PPL est facilitée. Les heures de vols des élèves ayant débutés une formation LAPL (avec un FI/LAPL) seront prises en compte pour la formation PPL, seules 5 heures de DC et 10 heures de solo supervisé (dont 5 heures en navigation + une navigation de 150 NM) doivent être assurées par un FI(A) « complet » (FI/PPL).

4. Élixir suite et fin :

Comme nous vous l'avons dit, courant décembre, ELIXIR nous a annoncé qu'ils n'étaient pas en mesure de nous donner une date de livraison, mais en principe courant 2025, date très vague et incertaine !!!

Nous avons décidé de rompre le bon de commande et nous avons signé avec eux un accord qui nous a déjà permis de toucher 50 % des versements effectués et le solde aura lieu le 19 mars.

La page ELIXIR est donc définitivement tournée.

5. Questions diverses :

➤ *Habilitation des pilotes à la suite de la remise en service du F-HAFP :*

Le comité Directeur décide que pour être habilité à piloter le Cessna C172 les critères ci-dessous seront appliqués :

- Le pilote a plus de 50 heures de vols sur la machine et a volé sur le Cessna C150 F-BTFN depuis l'arrêt du F-HAFP – dans ce cas-là, **l'habilitation au pilotage du F-HAFP est toujours valide.**
- Le pilote a plus de 50 heures sur la machine et n'a pas volé sur le F-BTFN - **reprise en main de l'appareil par un instructeur du Club.**
- Le Pilote a moins de 50 heures de vols sur la machine - **reprise en main de l'appareil par un instructeur du Club.**
- **Et dans tous les cas l'expérience récente s'applique**

➤ *Jean-Marie SUQUET : Communication club (Instagram, Facebook)*

Sébastien désire se retirer de la gestion de l'Instagram et du FACEBOOK du Club pour convenances personnelles. De ce fait, le comité directeur est à la recherche d'un membre ayant des connaissances dans la gestion de ces sites, et disponible pour assurer une communication efficace sur la vie de l'aéroclub. Sébastien vous accompagnera pour « le passage de témoin ». Si vous êtes intéressé(e), merci de bien vouloir contacter Jean-Marie ou Pierre au secrétariat.

➤ *Pierre SARTRE :*

Le Club s'est porté acquéreur d'une cellule de C150 pour pièces (valeur 10 000 €). Cet achat a été motivé suite aux délais d'approvisionnement en pièces détachées de Cessna.

➤ *Pierre HAUBOIS : Journées académiques de l'air et de l'espace :*

Le club comme chaque année, participera en 2025 aux journées académiques de l'air et de l'espace (jeudi 3 et vendredi 4 avril) et les personnes responsables de l'organisation au

niveau du club sont à la recherche de 5 à 6 membres de l'aéroclub pour ces 2 journées. Un courrier sera envoyé aux membres.

➤ *Départ de Philippe SERGENT :*

Philippe SERGENT voulant se rapprocher de ces enfants, ce dernier nous a informé qu'il devrait déménager d'ici la fin de l'année pour une contrée pas si lointaine. Pour le club se pose dès à présent la question du remplacement de Philippe en tant que Responsable Pédagogique et Correspondant Prévention Sécurité. A savoir pas de responsable pédagogique, pas d'école (le RP est obligatoire pour qu'un DTO puisse fonctionner). Philippe et Pascal vont contacter les instructeurs ou certains membres du club pour trouver des « volontaires » pouvant assurer ces postes. (à savoir le poste de CPS pouvant être assuré par un « simple pilote »).

➤ *Pierre SARTRE :* La création d'une association d'aéroclub et d'entreprises de la plateforme pour une meilleure visibilité au niveau des autorités de tutelles a été actée (Aéroclub de Montpellier, Aéroclub de l'Hérault, Aéroclub de Camargue et entreprises MAT, ENAC, ESMA). Les statuts de l'association ont été déposés en Préfecture. Une première réunion de cette association est prévue le vendredi 21 février à 17h30.

➤ *Pierre HAUBOIS, Jean-Marie SUQUET : **Problème des chèques de caution***

De plus en plus de pilotes n'ayant pas de chéquiers, le système de chèque de caution mis en place par le Club pour s'assurer contre les mauvais payeurs (pilotes partant de l'aéroclub avec une « ardoise ») n'est plus viable.

La proposition suivante a été votée à 100 % des membres du CD présents :

Pour les pilotes ayant déposés un chèque de caution : pas de changement

Pour les pilotes n'ayant pas déposé de chèque de caution : ces pilotes devront pour réserver et partir en vol, avoir leur compte pilote créditeur de 300 €.

Mise en application de cette procédure à partir du samedi 1^{er} mars 2025.

***Pour info, les chéquiers sont toujours mis à disposition gratuitement par les banques.**

6. Validation de l'inscription des adhérents (article 8 des Statuts)

GULDNER – KOTLOWSKI- SERGENT – SUQUET – VERDIER – SARTRE – RIDAO – MANCA – MAATAR – GRANDJEAN – MALLET – GERST – BOLLE – CHAILLOT – CHAUBEAU – MONTAGNE – WACHE DE CORBIE – MARCHAT P. – MARCHAT E. – DUMAS – COSTA-LACOMBE – PLAS-COLAS – ROUGE – MEUNIER – MARCHAL – LAMOLY – CAMPELLO – BROUSSIN – BREMARD – SIINO – RAMI – MILLASSEAU – MARTINEZ – FERHANE BAUBAY – TOUQUOY – PERRI – GUIRAUD – CHARDON – PRADES – MAILLIE-MORFAUX – LAIN – EYER – CAZAUX – TURC – KOKHOV – DIDIER – ULMER – TOURADRE – ROPITEAU – KELLER – CABEO – QUENOT – LAFFONT – DESHAYES – CARLE – ZRIBI – THIPHAINE – GOMES – DESOLI – DESGRAUPES – CERS – BOUDOT – ALLIAGA – MANDIN – ISSERTINE – FLECHEUX – COULON – ZANELLI – PASTA-GORAYEB – MONTRIEUL – COINTEPAS – GUMY – CARCASSONNE – ADRIANTSILEFERINTSOA – FERNANDEZ-DELAVOIE – BOUTRIN – CONINX – VERDOIT – GAUTHIER – ACHEMLAL – FAVROT – CHARPENTIER – CHRISTIN – TRUSSARDI – RAHALI – DAIZIZ – THIEULIN – TARSIGUEL – JOLY – AZZI – ARAYE – EL MASTADI.

Le Comité Directeur souhaite de bons vols à tous.

La réunion est close à 19h15, après épuisement de l'ordre du jour.

Le Président
Pierre SARTRE

Le secrétaire Général
Jean-Marie SUQUET